



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Proposition d'un protocole d'accord sur le volet
mobilités 2023-2027 du contrat de plan Etat-Région**

Dès le lancement de la mission du Conseil d'orientation des infrastructures en 2021, l'État et le Conseil régional Centre-Val de Loire ont engagé, avec l'ensemble des acteurs du territoire, au premier rang desquels les conseils départementaux et les EPCI, les réflexions visant à définir une vision des mobilités à l'échelle de la région pour les années à venir.

Ce travail s'est inscrit dans une tradition de partenariat fort entre l'État et le Conseil régional en faveur du renforcement de l'offre de mobilités et du développement des mobilités durables, qui place l'utilisateur au cœur de la démarche. Il prolonge le premier protocole régional sur les petites lignes ferroviaires, signé le 20 février 2020 et l'avenant « mobilités » au contrat de plan Etat-Région signé le 8 juillet 2020.

Entre 2021 et mi-2023, un travail approfondi d'identification des opérations à réaliser a été mené par l'État et le Conseil régional. L'ensemble des conseils départementaux a été consulté.

En s'appuyant sur ces fondations solides, et dès la réception du mandat de négociation de la Première Ministre, la préfète de la région Centre-Val de Loire et le président du Conseil régional sont allés à la rencontre des principales collectivités dans chaque département durant l'été 2023 afin de discuter des projets identifiés lors de ce travail préparatoire. Ces réunions ont donné lieu à des échanges riches permettant de compléter et consolider un projet de protocole « mobilités » 2023-2027.

Compte-tenu de l'enjeu particulier de renforcement et de décarbonation des mobilités entre les villes d'Orléans et de Tours et leurs aires urbaines et périurbaines, une réunion spécifique a eu lieu avec les collectivités de chacun de ces deux territoires pour mettre en place des démarches partenariales visant à développer des étoiles de mobilités autour des deux métropoles.

Ce long processus de consultation aboutit à une proposition de protocole complète, qui sera présentée au conseil économique, social et environnemental régional avant d'être soumise à la délibération de l'assemblée du Conseil régional.

La proposition de protocole traduit les quatre objectifs fixés par la loi d'orientations des mobilités de 2019 :

- la réduction des inégalités territoriales ;
- le renforcement de la cohésion des territoires ;
- l'amélioration de la desserte des villes, territoires ruraux et périurbains ;
- l'accélération de la transition écologique.

La proposition, en cohérence avec la planification écologique initiée par le Gouvernement et les priorités de la Région (écologiques, territoriales et sociales), prévoit un effort inédit de l'État et du Conseil régional en matière de :

- transport ferroviaire de voyageurs, que ce soit sur les axes nationaux structurants (nœuds d'Orléans et de Saint-Pierre-des-Corps, Paris-Chartres...), les lignes de desserte fine, ainsi que le développement de l'offre de mobilité du quotidien avec les étoiles de Tours et d'Orléans et notamment des études autour des liaisons et arrêts entre les villes centres et leurs aires d'attractivité (Orléans-Châteauneuf, Orléans-St Cyr-en-Val/La Ferté-Saint-Aubin, Orléans-Neuville, haltes de Fondettes, La Riche, la Ville-aux-Dames...);
- fret ferroviaire, thématique nouvelle du contrat de plan, avec la création d'un chantier de transport combiné à Fleury-les-Aubrais (Loiret) ou encore la mise en place d'un appel à manifestation d'intérêt pour développer les installations terminales embranchées, avec la conviction que la région peut contribuer de manière importante aux objectifs nationaux et européens de développement du fret ferroviaire, de par ses acquis en la matière et sa position géographique ;
- véloroutes, thématique également nouvelle, avec l'accélération de la mise en œuvre du schéma national et du schéma régional des véloroutes grâce aux opérations projetées.

Cette proposition comprend également divers travaux de fluidification et de mise en sécurité d'axes routiers nationaux.

Cette proposition concrétise enfin l'annonce du Président de la République du lancement de la mise en accessibilité de l'ensemble des gares nationales au plus tard en 2027.

Au total, cette proposition de volet mobilités 2023-2027 correspond à un engagement inédit de l'État et du Conseil régional :

- de 189 M€ pour l'État, ce qui représente 37,8 M€/an, soit un doublement des engagements annuels du précédent CPER, qui étaient de 17,5 M€/an ;

- de 193 M€ du Conseil régional, ce qui représente 38,6 M€, c'est-à-dire un doublement également de l'engagement précédent de 18,75 M€/an.

A ces montants s'ajoutent l'ensemble des autres opérations et dispositifs financés par l'État et le Conseil régional en faveur des mobilités sur cette période hors CPER (axes nationaux, transports collectifs en site propre...).

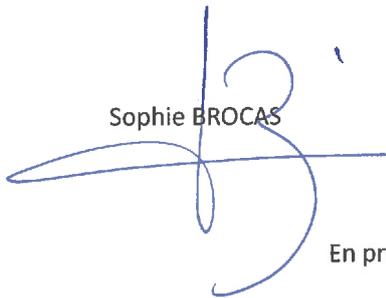
Sur la seule région Centre-Val de Loire, l'État prévoit ainsi d'engager 135 M€ sur la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse sur la période 2023-2027 afin d'améliorer la qualité de la desserte de cet axe majeur pour les territoires de la région.

Les signataires souhaitent que ce protocole puisse être approuvé dès cette fin d'année afin que les opérations puissent être engagées dès le début de l'année 2024.

Fait à Orléans, le 20 novembre 2023

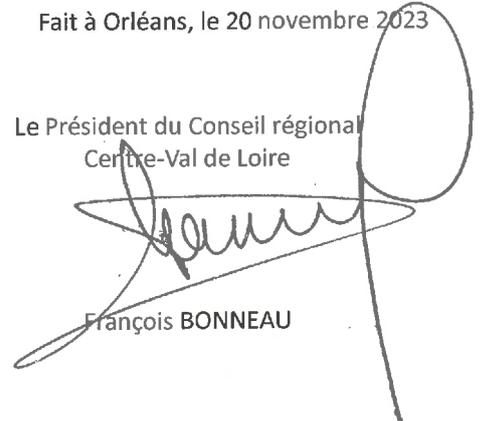
La Préfète de région
Centre-Val de Loire

Sophie BROCAS



Le Président du Conseil régional
Centre-Val de Loire

François BONNEAU



En présence du ministre délégué chargé des transports

Clément BEAUNE



Tableau de synthèse par thématique

Thématiques	Etat (M€)		Conseil régional (M€)		Autres (M€) contractualisés	TOTAL (M€) contractualisés
	Contractualisés	Valorisés	Contractualisés	Valorisés		
Axes ferroviaires structurants	25,1	135 (POLT)	25,1	-	-	50,2
Routes	28,58	-	-	-	2,96	31,6
Etoiles ferroviaires	18	-	18	-	8	44
Transports collectifs en site propre	-	53	-	45	-	-
Lignes de desserte fine du territoire	5,52	5,3	84,2	10,8	1,49	91,2
Véloroutes	18,17	-	18,17	-	59,19	95,5
Mise en accessibilité des gares	51,31	-	13,43	-	31,23	96
Fret	34,28	2,9	33,5	2,09	24,18	92
Fluvial	7,8	-	0,25	-	5,26	13,3
Autres (études complémentaires)	0,25	-	0,25	-	-	0,5
TOTAL	189 M€	196,2 M€	193 M€	57,9 M€	132,3 M€	514,3M€